Poney-Club & Centre Equestre De La Villette

INSCRIPTIONS OUVERTES !

REJOIGNEZ-NOUS!



SAISON 2026 - 2027

COTISATION + LICENCE + ASSURANCE

60 € à régler une fois par an

FORFAIT 3 SAISONS 2026 - 2027

Règlement en une fois pour l'année scolaire

Du lundi 23 nov. au dimanche 27 Juin (hors vacances scolaires)

Poney : 625 € **Cheval : 680 €**

1er FORFAIT AUTOMNE HIVER 2026

Du lundi 23 nov. au dimanche 7 mars (hors vacances scolaires)

Tarifs : Poney 310 € **Cheval : 350 €**

2eme FORFAIT HIVER PRINTEMPS 2027

Du lundi 8 mars au dimanche 27 juin (hors vacances scolaires)

Tarifs : Poney 370 € **Cheval : 430 €**

OPTION ANNULATION

Option forfait pour le remboursement suite à l'arrêt définitif **+150€**

TARIF SPÉCIAL GROUPE pour 6 à 12 personnes

Forfait équitation pendant les horaires scolaires

Forfait groupe 10 séances : **Poney 940 €** **Cheval : 1040 €**

Hors forfait par séances : **Poney 150 €** **Cheval : 180 €**

FORFAIT OFFRE SPÉCIALE

Voir nos offres à petits prix sur www.equivil.fr

REGLEMENT par chèque bancaire ou ANCV

À l'ordre de **C E V** ou **Centre Equestre de la Villette**

RECU DE REGLEMENT

EQUITATION

Nom et prénom :

.....

Mode de réglement :

Montant réglé :

Reçu établi par :

Date :

★ *la facture est délivrée sur demande aprés encaissement* ★

www.equivil.fr

lavillette@equivil.fr | bd Macdonald 75019 Paris

06 07 30 30 30

Poney-Club & Centre Equestre De La Villette

Horaires prévisionnels des séances sur
www.equivil.fr

Plein d'activités le dimanche et à toutes les vacances

Stages de découverte, passage des galops, promenades, compétitions…Chaque semaine : des animations, des sorties, des découvertes équestres à vivre en famille ou entre amis.

Retrouvez-nous sur facebook
lavillette-equivil



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- *Le port du casque protecteur et personnel conforme aux normes en vigueur est obligatoire.*
- *Il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations.*
- *Il est reconnu que les avis médicaux sont effectués et favorables à la pratique de l'équitation*
- *La durée des séances est d'environ +/- 50 minutes*
- *Tout accident survenant hors des séances d'équitation ne saurait incomber au club.*
- *Les tarifs affichés au club sont établis pour l'année scolaire, ils comprennent l'accès aux installations équestres et l'encadrement à 5.5% de TVA inclus.*
- *Les conditions de participation aux compétitions et aux animations sont affichées au club.*
- *Le forfait d'équitation est un contrat à un prix préférentiel, il est exécutable jusqu'à son terme conformément à l'article 1212 du code civil.*
- *Le forfait est personnel, le rendez-vous est supprimé automatiquement à son échéance.*
- *En cas de fermeture du club pour cause de force majeur indépendante de l'établissement, des solutions de remplacements sont proposées*
- *Hors l'option annulation définitive du forfait, en aucun cas, l'inscription, le forfait et les autres prestations réservées ne sont remboursables, même en cas de désistement et pour tous cas de force majeure.*
- *Les séances non effectuées à l'initiative du cavalier sont définitivement perdues.*
- *Une inscription prise en mai/juin, peut être annulée par écrit avant le 1er septembre suivant.*

Les conditions d'Assurance Cavalier Individuelle Accident et Responsabilité Civile sont définies sur la Licence Fédérale et affichées au club